

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1005

présenté par

Mme Capdevielle et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 939 (Rect) de M. Caure

ARTICLE 16

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement constitue un repli face à un dispositif qui porte une atteinte manifeste aux droits de la défense.

Par ce sous-amendement, le Groupe Socialistes et apparentés entend permettre un recours contre la décision de la chambre d'instruction lorsqu'elle a décidé de rejeter la contestation de l'utilisation de la technique spéciale d'enquête.

Compte tenu de l'importance que peut avoir une telle décision, il est nécessaire qu'un appel puisse être interjeté.

Tel est le sens de ce sous-amendement de repli.